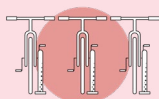




LES FLOTTES DE VÉLO DU CD93

Critère du [cahier des charges](#)3.2.1.A : Mise à disposition de vélos
3.2.1.B. Déplacements autorisés pour la flotte de vélos

/ CONTEXTE

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	
Nombre d'agents	3 500 à Bobigny
Communes d'implantation des sites	Bobigny et Rosny-sous-Bois
Climat vélo des communes d'implantation (issu du Baromètre des villes cyclables 2021)	Bobigny : G Rosny-sous-Bois : F (en 2019 : G)
Part des déplacements à vélo en 2021	9 %

Le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis mène une politique vélo ambitieuse puisqu'il s'est engagé en 2020 à mettre en place un [territoire 100% cyclable en 2024](#) avec l'aménagement de 250 km de routes départementales. Il est également un **employeur précurseur** dans la mise en place de dispositifs en faveur du vélo à l'attention de ses agents, grâce aux Plans de Mobilité Employeur (PDME), initiés dès 2007, et récemment enrichis dans le cadre du PDME 2022-2024. Malgré un territoire défavorable à la pratique du vélo, classé F et G au Baromètre des villes cyclables, les actions menées par le département ont permis d'atteindre une part modale vélo de 9 % des déplacements domicile-travail et pourrait atteindre 15 % à l'horizon 2024. Le potentiel de report modal reste élevé puisque selon le diagnostic mobilité de 2021 du département, 43 % des agents résident à moins de 10 km et 20 % des agents sont intéressés par le vélo ou le VAE.

Pour inciter au report modal vers le vélo, l'administration propose **deux offres complémentaires** :

- Depuis 2007, **des vélos de service, classiques ou à assistance électrique**, sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. En 2022, cette flotte comptait une soixante-huit vélos, principalement disposés sur les sites centraux de Bobigny, mais aussi sur le site de Rosny-sous-Bois.

- Depuis 2020, la **location longue durée de vélos à assistance électrique**, dans des conditions avantageuses, pour les trajets domicile-travail est également proposée à travers le dispositif « Vélotaf ». En 2023, 200 vélos sont mis à disposition de l'ensemble des agents, tous sites confondus.

En outre, ces services phares sont complétés par des **incitations financières**, comme le **Forfait Mobilités Durables, qui peut atteindre jusqu'à 300 euros et une bonification de 100 euros la première année d'entrée dans le dispositif, la prise en charge partielle des abonnements Véligo** (au même titre que le pass Navigo), des actions de prévention et sensibilisation et une offre de stationnements vélos qui se densifient fortement sur les sites centraux. 100 nouveaux stationnements devraient enrichir le stock actuel de 300 stationnements (dont 180 sécurisés) sur les sites centraux.

Pour valoriser ses engagements en faveur du vélo, le Département de la Seine-Saint-Denis a inscrit dans son plan de mobilité 2022-24 la poursuite du label « Employeur Pro-Vélo » de la FUB.



/ ACTION

Deux flottes de vélos à disposition des agents

ACTION 1 : FLOTTE DE VÉLOS DE SERVICE



68

vélos dont 53 VAE disponibles



1

vélo-cargo acquis

UN SERVICE DEPUIS 2007

- Usage dédié aux trajets professionnels et à la pause méridienne,
- Réservation via un **outil en ligne**,
- Révision annuelle de chaque vélo de service par un prestataire,
- Une pratique des agents du département encore trop centrée sur la flotte de véhicules de service motorisés.

DE PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

- Entre 2021 et 2022, le nombre de sorties à vélo des agents a été multiplié par 4 (804 sorties contre 216 l'année précédente). Mais ce nombre de sorties pourrait être largement accentué avec 68 vélos mis à disposition des 3 000 agents du conseil départemental sur les sites centraux.

POINTS D'AMÉLIORATION ISSUS DU PDME 2022-2024 :

- Amélioration de la procédure et les supports d'appui aux usagers lors de la réservation,
- Veille renforcée sur la charge des VAE et l'état des vélos avant remise à disposition,
- Commande massive de vélos à assistance électrique (53 VAE disponibles en 2023 contre 14 en 2021)
- Première expérimentation autour d'un vélo cargo pour les missions de livraison sur les sites centraux dès 2022.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS EN 2024

- Mieux cerner les typologies de déplacements professionnels des différentes directions du Conseil Départemental 93 à l'aide d'une cartographie,
- Sensibiliser les directions pour lesquels les distances de déplacements professionnels seraient particulièrement adaptés à l'usage du vélo/VAE,
- Travailler aux côtés des équipes en charge de la réservation des véhicules pour proposer plus systématiquement la mise à disposition d'un vélo de service.



ACTION 2 : DISPOSITIF VÉLOTAF

FLOTTE DE 200 VÉLOS PERSONNELS POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL



200

vélos à assistance électrique
disponibles à la location
longue durée



entre 20 et 35 euros

par mois par salarié
(comprend 1 entretien annuel
et un entretien 1 mois après livraison du vélo)

UN SERVICE DEPUIS 2020

- Location de 6 mois à reconduction tacite dont 3 premiers mois offerts (valable une fois),
- Tarif progressif tenant compte du salaire de l'agent.
- Conseils d'utilisation dans le contrat de location (équipements obligatoires / recommandés, bon usage de la batterie),
- Révision annuelle et assurance en cas de vol ou de détérioration (5 euros mensuels),
- Service cumulable avec le remboursement partiel du Pass Navigo ou le Forfait Mobilités Durables,
- Espace d'échange « Covélotaf » (via le réseau social Jamesport) regroupant les agents du CD93 bénéficiant du dispositif,
- Personnel mobilisé : 1 agent pour la remise des vélos (réglages et explication du fonctionnement) et 1 agent en charge du suivi administratif et la signature des contrats,
- Les accessoires fournis : antivol, chargeur de batterie, chasuble, kit de réparation, pompe et panier vélo.

RÉSULTAT

- Une enquête de satisfaction menée au mois de juillet 2021 a montré qu'une large part des « vélotaffeurs » a opéré un report modal vers le vélo.

POINTS D'AMÉLIORATION ISSUS DU PDME 2022-2024 :

- Commande de 50 unités supplémentaires pour atteindre en 2022 une flotte de 200 vélos,
- Améliorer l'expérience usager en identifiant un interlocuteur unique et en accélérant la prise en charge des demandes,
- Mise à disposition de kit de dépannage et tutoriel.
- En 2023, des formations sur la conduite sécurisée aux abords du lieu de travail, la diffusion d'informations sur les équipements obligatoires, et la tenue d'ateliers d'autoréparation sont venus étoffer le panel d'outils et ressources à destination de la communauté vélotaff (formations en ligne / physique sur les bonnes pratiques).



/ CONTACT



Caroline Wiat

Chargée de mission stratégie carbone et mobilité durable



cwiart@seinesaintdenis.fr